Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_06-DE

Sainte-Marie
l'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°02-04-2026/ 06 :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (CP)

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

A 17 Heures 00

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_06-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 02-04-2026/06
- Délibération du Conseil d'Administration

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_06-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 16 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°02-04-2026/06 :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (CP)

Étaient présents :
Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent
Membres nommés :

- *Monsieur Alain DIDELOT ;*
- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY*

NOTA : La Présidente certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché Le 27 AVR 2026 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 12
Présents : 12
Votants : 12
Exprimés : 12

La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_06-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N° 02-04-2026/06 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (CP)

1) Règlement intérieur de la Commission Permanente

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles portant possibilité de désigner une Commission Permanente au sein du Conseil d'Administration ;

Vu la délibération N°04-07-2020/05, en date du 31 Juillet 2020, portant la création d'une Commission Permanente ;

Considérant qu'un Règlement Intérieur propre à la Commission doit être établit permettant le fonctionnement de celle-ci ;

2) Désignation des membres

Outre sa Présidente, qui est la maire ou le(la) Vice-Président(e), cette commission, dont le nombre a été voté précédemment dans son Règlement Intérieur, est composé comme suit :

* **Membres élus** :	**2 titulaires** :	Madame Héliette BAKARI SITOUZE Monsieur Daniel CONVERT
	2 suppléants :	Monsieur Jérôme ALAGUIRY Madame Lucie GRONDIN DAFREVILLE
* **Membres nommés** :	**2 titulaires** :	Madame Erika FOUMENAIGUE Monsieur Jules BON
	2 suppléants :	Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY Monsieur Jack VAYTILINGOM

3) Transmission et publicité

La présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet pour exercice du contrôle de légalité, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ;
- À la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Et fera l'objet d'un affichage au siège du C.C.A.S., dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_06-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

4) Autorisation d'exécution

Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Les membres du conseil d'administration sont invités à délibérer sur cette proposition.

**
*

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration régulièrement réuni en séance plénière, après avoir entendu et examiné le rapport présenté par la Présidente, concernant la désignation des membres de la commission permanente, décide ce qui suit à l'unanimité des membres présents :

Article 1 – Désignation des membres de la Commission permanente du CCAS de Sainte Marie

Le Conseil d'administration désigne les membres de la Commission Permanente du CCAS de Sainte Marie comme suit :

* **Membres élus** :	**2 titulaires** :	Madame Héliette BAKARI SITOUZE Monsieur Daniel CONVERT
	2 suppléants :	Monsieur Jérôme ALAGUIRY Madame Lucie GRONDIN DAFREVILLE
* **Membres nommés** :	**2 titulaires** :	Madame Erika FOUMENAIGUE Monsieur Jules BON
	2 suppléants :	Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY Monsieur Jack VAYTILINGOM

Article 2 – Transmission et publicité

La présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet pour exercice du contrôle de légalité, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ;
- À la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Et fera l'objet d'un affichage au siège du C.C.A.S., dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_06-DE

Sainte-Marie
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Article 3 – Autorisation d'exécution

Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Vote des membres du conseil d'administration après avoir délibérer :

- Pour : 12 voix,
- Contre : 00 voix,
- Abstention : 00 voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE